

Comment prévenir l'appauvrissement de la biodiversité ? Tuto N°9 – Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

L'observation de la biodiversité sur nos terrains est bien souvent fascinante et surtout une source intarissable de découvertes étonnantes. Les espèces les plus attrayantes sont sûrement les plantes à fleurs colorées qui attirent d'autant plus d'insectes qu'elles arborent des couleurs tout autant voire plus chatoyantes encore.



Figure 1 : Arbuste de *Buddleja davidii*

Un bon exemple de ce type de découvertes est « l'arbre aux papillons » ou Buddleia de David (*Buddleja davidii*, Franch., 1887). En effet, cet arbuste aux grappes de fleurs violettes attirant de nombreux papillons et originaires de Chine ont été importés en Europe au XX^e siècle à des fins ornementales dans les jardins est en réalité ce que l'on appelle une EEE¹.

Le Buddleia a de nombreuses conséquences sur son environnement, il a en effet une tendance à coloniser les milieux remaniés avant les espèces pionnières locales, causant alors leur remplacement voire leur disparition au sein du milieu. Les buddleias créent de la concurrence aux autres espèces ainsi que l'inhibition de la croissance de certaines espèces, ainsi que l'érosion des berges où il pousse.

Son effet d'attraction envers les papillons est, dans une moindre mesure, bénéfique aux individus adultes (**le nectar a un fort pouvoir attractif mais n'est que peu nourrissant**), cependant, les chenilles ne parviennent pas à se nourrir de ces feuilles car elles sont toxiques pour ces dernières, causant alors une **forte diminution des populations de papillons ainsi que des espèces qui consomment leurs chenilles**.

Cette espèce est donc un bon exemple du **risque que représente l'introduction de nouvelles espèces dans les jardins, qui s'en échappent et qui se naturalisent**², créant alors des déséquilibres au sein des écosystèmes.

¹ EEE : Espèce Exotique Envahissante

² Naturalisation : L'espèce établit de nouvelles populations qui s'auto-perpétuent, subit une dispersion généralisée et s'incorpore au sein de la flore résidente (*Richardson et al., 2000*)

Un second exemple d'EEE est la **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*, Houtt., 1777)

La renouée du Japon est une plante originaire d'Asie de l'Est qui a été introduite en Europe et en Amérique du Nord comme plante ornementale dans les jardins au 19ème siècle. Elle est considérée comme une plante envahissante en raison de sa capacité à se propager rapidement et à envahir les écosystèmes locaux.



Figure 2 : Renouée du Japon

La renouée du Japon peut atteindre jusqu'à 4 mètres de hauteur et a des feuilles en forme de cœur qui sont souvent tachetées de blanc. Elle produit également de grandes grappes de fleurs blanches ou roses en été. La plante se propage principalement par le biais de rhizomes souterrains, ce qui lui permet de former des colonies denses et étouffer la croissance des autres plantes dans la région.

Elle est considérée comme une menace pour les écosystèmes locaux, car elle peut perturber l'équilibre écologique du milieu où elle se développe en supplantant les plantes indigènes, en modifiant la composition du sol et en réduisant la biodiversité de la région. Elle peut également causer des dommages aux infrastructures telles que les routes, les ponts et les fondations de bâtiments en raison de la force de ses racines.

La lutte contre cette plante est difficile, car elle peut se régénérer à partir de petits fragments de racines, même si la plante est coupée ou arrachée. Les méthodes de contrôle comprennent la coupe répétée des plantes, l'utilisation de pesticides, la solarisation des sols et l'utilisation de bâches pour empêcher la croissance de la plante. Cependant, ces méthodes peuvent ne pas être efficaces à long terme, car la plante peut se régénérer rapidement.

En conclusion, la renouée du Japon est une plante envahissante qui peut causer des dommages importants aux écosystèmes locaux et aux infrastructures. La lutte contre cette plante est difficile et nécessite une approche intégrée pour minimiser ses effets négatifs.

Ces plantes sont des exemples parmi les plus reconnus par la communauté scientifique, mais sont souvent méconnus et donc encore utilisés comme ornementation dans les jardins ou même parfois sur les aérodromes, c'est d'ailleurs plus le cas des Arbres aux papillons, dû aux couleurs de ces inflorescences ainsi qu'à leur capacité à attirer de beaux papillons.

Si l'on prend l'exemple de l'EEE la plus connue et médiatisée, le Frelon asiatique (*Vespa velutina*, Lepeletier, 1836), la Renouée du Japon et d'autres EEE plus méconnues encore ont un impact équivalent, en étant toutefois moins la cible de mesures de gestion. Cette méconnaissance a néanmoins tendance à s'estomper progressivement grâce à la place croissante de la protection de la biodiversité. La lutte contre toutes les EEE prend progressivement place dans les politiques nationales, régionales, départementales et souvent communales.

Si vous observez une EEE sur votre terrain, n'hésitez pas à faire part de cette observation à votre gestionnaire afin d'étudier les mesures de lutte applicables.